

Déclaration de conformité REACH et RoHS

Dataflex International B.V.
Van Nassauweg 2-6
2921 LX Krimpen aan den IJssel
Les Pays-Bas

T + 31 180 515 444
info@dataflex-int.com
www.dataflex-int.com

Dataflex International BV et toutes ses filiales (ci-après dénommées « Dataflex ») déclarent que tous leurs produits sont conformes aux exigences du règlement REACH (CE) n° 1907/2006, y compris toutes les modifications en vigueur jusqu'en 2025, ainsi qu'à la directive RoHS 2011/65/UE, y compris la directive déléguée (UE) 2015/863 et ses mises à jour applicables en 2025.

Règlement REACH

Aucune des substances ou composés définis par le règlement REACH, y compris ceux figurant sur la liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) publiée par l'ECHA (dernière mise à jour : 2025), n'est présente dans les produits Dataflex à une concentration supérieure à 0,1 % poids par poids (p/p). Conformément à l'article 7 du règlement REACH, Dataflex n'est actuellement pas tenue de procéder à un enregistrement, à une notification ou de fournir des informations spécifiques.

Directive RoHS

Dataflex confirme qu'aucune des substances restreintes figurant à l'annexe II de la directive RoHS (directive 2011/65/UE, modifiée par la directive (UE) 2015/863 et les mises à jour pertinentes de 2025) n'est utilisée à des concentrations supérieures aux limites autorisées de 0,1 %, ou 0,01 % pour le cadmium, dans ses produits.

Roderik Mos
Directeur général



Dataflex International B.V.